CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL

DU 22/10/2026

Délibérations prises du numéro 13 à 15

Président	CAMALET Alain	
Secrétaire de séance	VALAX Didier	

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 22 octobre 2026

DATE	NUMERO	OBJET	APPROBATION	PAGE
22/10/2026	DE_013_2026	Acquisition d'une débroussailleuse à la commune de Parisot	A l'unanimité	1
22/10/2026	DE_014_2026	Appel de fonds aux communes pour palier aux charges de caractère général	A l'unanimité	2
22/10/2026	DE_015_2026	Ressources humaines :RIFSEEP	A l'unanimité	3

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 081-248100240-20261018-DE_013_2026-DE

République française

TARN

SIVU Parisot-Peyrole

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Date de la convocation : 15/10/2026

vingt-deux octobre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain CAMALET

Membres en exercice : 14

Présents : 8

Présents : Laurent BOIZIOT, Sébastien CHARRUYER, Alain CAMALET, Geneviève IMART, Didier VALAX, Jean-Paul FRANC, Virginie WABLE, Sophie ANTON

Votants: 11

Représentés: Gwenael GRANGER représenté par Alain CAMALET, Fabrice LEMONNIER représenté par Laurent BOIZIOT, Frédéric PLAZOLLES représenté par Didier VALAX

Pour: 11

Excusés:

Contre: 0

Absents: Jésus ARCA, Jean-Benoît LEPERS, Benjamin GIL

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Didier VALAX

Objet: Acquisition d'une débroussailleuse à la commune de Parisot - DE_013_2026

Le Président informe le Conseil du projet d'acquisition d'une débroussailleuse à la commune de Parisot.

Le Président indique au Conseil que le montant de cette acquisition est de :
1 555.83 € HT soit 1 878.19 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil syndical, à l'unanimité,

-**APPROUVE** l'acquisition d'une débroussailleuse à la commune de Parisot pour le montant tel que présenté.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 02/11/2026 S²LO
ID : 081-248100240-20261018-DE_013_2026-DE

- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à l'opération 63 « achat véhicule technique »

Certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Alain CAMALET Le secrétaire de séance ,Didier VALAX

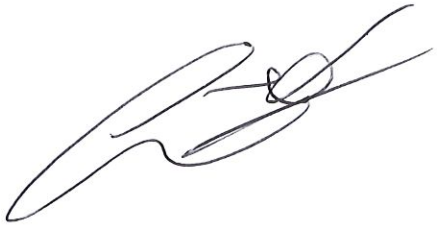

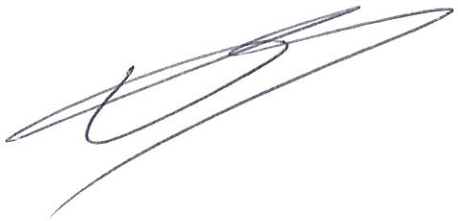

SIVU MAIRIE de PARISOT 81310 PARISOT PEYROLE

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 29/10/2026

Publié le 02/11/2026

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 081-248100240-20261019-DE_014_2026-DE

République française

TARN

SIVU Parisot-Peyrole

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Date de la convocation: 15/10/2026

Membres en exercice : 14

vingt-deux octobre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain CAMALET

Présents : 8

Présents : Laurent BOIZIOT, Sébastien CHARRUYER, Alain CAMALET, Geneviève IMART, Didier VALAX, Jean-Paul FRANC, Virginie WABLE, Sophie ANTON

Votants: 11

Représentés: Gwenael GRANGER représenté par Alain CAMALET, Fabrice LEMONNIER représenté par Laurent BOIZIOT, Frédéric PLAZOLLES représenté par Didier VALAX

Pour: 11

Excusés:

Contre: 0

Absents: Jésus ARCA, Jean-Benoît LEPERS, Benjamin GIL

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Didier VALAX

Objet: Appel de fonds aux communes pour palier aux charges de caractère général - DE_014_2026

Le Président expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes

En effet, les crédits votés au budget primitif 2026 sur les charges à caractère général sont insuffisants

Des coûts supplémentaires ont été créés notamment sur :

- l'augmentation du prix des carburants

-l'entretien du matériel roulant et des autres biens mobiliers

Le Président propose au Conseil d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 081-248100240-20261019-DE_014_2026-DE

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
60622	Carburant	0	4 000
61551	Entretien matériel roulant	0	3 000
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	3 000
74741	Participation communes membres du GFP	10 000	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		**10 000**	**10 000**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		**0**	**0**
TOTAL		**10 000**	**10 000**

Après en avoir débattu, le Conseil syndical, à l'unanimité,

-VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Alain CAMALET

Le secrétaire de séance ,Didier VALAX

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 081-248100240-20261019-DE_014_2026-DE

SIVU
MAIRIE
de
PARISOT
81310
PARISOT PEYROLE

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 29/10/2026

Publié le 02/11/2026

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 081-248100240-20261018-DE_015_2026-DE

République française

TARN

SIVU Parisot-Peyrole

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Date de la convocation: 15/10/2026

Membres en exercice : 14

vingt-deux octobre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain CAMALET

Présents : 8

Présents : Laurent BOIZIOT, Sébastien CHARRUYER, Alain CAMALET, Geneviève IMART, Didier VALAX, Jean-Paul FRANC, Virginie WABLE, Sophie ANTON

Votants: 11

Représentés: Gwenael GRANGER représenté par Alain CAMALET, Fabrice LEMONNIER représenté par Laurent BOIZIOT, Frédéric PLAZOLLES représenté par Didier VALAX

Pour: 11

Excusés:

Contre: 0

Absents: Jésus ARCA, Jean-Benoît LEPERS, Benjamin GIL

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Didier VALAX

Objet: Ressources humaines :RIFSEEP - DE_015_2026

Vu la délibération du 4 avril 2019 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Monsieur le Président informe le Conseil d'une modification d'attribution de primes RIFSEEP pour tenir compte de l'octroi de responsabilités supplémentaires concernant les agents du SIVU Parisot-Peyrole :

- Primes du groupe C2 : autonomie et responsabilités avérées sur le domaine d'action.
Indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) prime annuelle de 1440 € brut, versée au mois soit 120 € brut/mois
Complément indemnitaire annuel (CIA) reste identique prime annuelle de 168 € brut, versée au mois soit 14 € brut/mois.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 081-248100240-20261018-DE_015_2026-DE

Après en avoir débattu, le Conseil syndical, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la mise en œuvre du RIFSEEP pour octobre 2026.

Certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Alain CAMALET

Le secrétaire de séance ,Didier VALAX

SIVU
MAIRIE
de
PARISOT
81310
PARISOT PEYROLE

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 081-248100240-20261018-DE_015_2026-DE

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 29 / 10 / 2026.

Publié le 02/11/2026.